



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département présidentiel

**Service de surveillance des communes**

<p>Ville de Genève Administration centrale</p>
<p>Reçu le: 07 MARS 2018</p>
<p>Séance CA du:</p>
<p>Décision:</p>
<p>A traiter par:</p>
<p>Copies:</p>

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/IGA/80/18

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Genève, le 1er mars 2018

**DIFFUSION**

M Pagni  
Mmes Salerno  
Alder  
MM. Kanaan  
Barazzone  
Mmes Charollais  
Luthi  
Bohler  
Demazure  
MM. Moret  
Burri  
Macherel  
Blanchot  
Krebs  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri  
SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

**Concerne : Constitution d'une servitude d'empiètement, sur la parcelle N° 1990 de Genève Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, sise route de Malagnou 25, 27 et 29, au profit de la parcelle N° 1986 de Genève Eaux-Vives, propriété d'IRILIS SA, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 57 800 F**

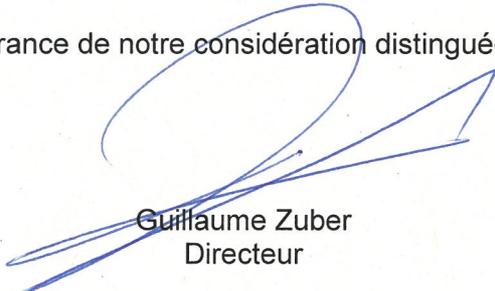
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 6 février 2018, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Registre foncier

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Guillaume Zuber  
Directeur

**Copie pour information :**

- Direction de la gestion et valorisation de l'office des bâtiments

Date réelle d'affichage : 15 février 2018  
Date légale d'affichage : 15 février 2018  
Fin délai référendaire le : 27 mars 2018